

INTRODUCTION

Comment ces récits sont arrivés jusqu'à vous

Bruxelles, novembre 2018.

Onze personnes passent devant le juge pour « trafic d'êtres humains et participation à une organisation criminelle ».*

Sept sont migrantes sans papiers. Les quatre autres, bruxelloises, avaient hébergé ou porté assistance à certaines d'entre elles.

Bien que titrée « procès des hébergeurs » par les médias, l'affaire est surnommée « procès de la solidarité » par des soutiens, dont le collectif SINAC¹ qui la considère comme une tentative de criminaliser dans un même mouvement les personnes migrantes et les formes effectives de solidarité qu'elles parviennent à tisser, entre elles et avec d'autres.

* Voir chronologie page 12 et lexique en fin de volume.

WELCOME

Allaa et les autres

Au début de l'été 2018, nous vivions ensemble dans une maison à Bruxelles. Nous avons déjà entendu parler à plusieurs reprises du « procès de la solidarité » et étions en contact avec des personnes impliquées dans les réseaux de soutien. Une amie nous a demandé de l'aide pour un des inculpés, Allaa, qui avait besoin d'un logement pour sa demande de sortie de prison. Avec le soutien des avocates, nous avons fait les démarches pour l'accueillir. Malgré les multiples refus du parquet de Bruxelles, sa libération conditionnelle a finalement été acceptée la veille du procès, un bracelet électronique lui interdisant de sortir de chez nous. Allaa venait de passer treize mois en prison.

Dans les jours de procès qui ont suivi, tout au long des réquisitoires et plaidoiries puis durant les semaines d'attente du rendu du jugement, Allaa nous a parlé de ce qui lui était arrivé depuis son arrivée en Belgique. D'autres personnes inculpées nous ont aussi raconté des bouts de leur histoire : Zakia, par qui nous étions en contact avec Allaa avant sa sortie ; Mahmoud, hébergé par un voisin et également sous bracelet électronique ; Walid, qui avait hébergé Mahmoud avant l'affaire ; puis Mustapha, Hassan, et Myriam ; toutes partageaient un vécu qui témoignait des effets très concrets des politiques migratoires européennes et du fossé séparant les versions policière, judiciaire et médiatique de la réalité qu'elles avaient traversée.

Introduction

Des récits

L'idée de récolter et de partager les témoignages des personnes inculpées est née peu de temps avant le procès, lors d'une rencontre organisée à *L'Espace Citoyen*² où Zakia avait raconté ce qui lui arrivait.

Quelques mois plus tôt paraissait dans la presse un article qui restituait, sous forme de lettre, le récit de Walid. Il était encore en prison à ce moment-là. Cet article avait suscité de nombreuses réactions de soutien.

Nous avons aussi été inspirées, dans cette démarche de transmission de paroles qui ne pouvaient se faire entendre dans les médias belges, par le travail au long cours de *Getting The Voice Out*³.

Rendre compte publiquement et dans le détail, d'une part de l'écart entre les événements vécus et l'interprétation juridico-policière qui en était faite, d'autre part des conséquences qui en découlaient pour ces personnes, nous est apparu de plus en plus important.

La manière la plus ajustée de le faire nous semblait être de partager largement ces histoires telles que nous les avons reçues : sous la forme de témoignages.

Nous avons donc fait la proposition, aux sept personnes inculpées que nous avons rencontrées, d'enregistrer et de retranscrire leurs témoignages pour ensuite les publier.

WELCOME

Traductions

Nous voulions que les récits puissent être racontés dans la langue maternelle de chacune des personnes ; c'est-à-dire, pour cinq d'entre elles, en arabe. Nous avons reçu l'aide d'Ady, Amir et Saïd, que ce soit sur le moment en tant qu'interprètes, ou pour traduire et retranscrire ces entretiens à partir des enregistrements. Ady nous a ensuite rejointes dans ce projet de publication.

Pour la traduction comme pour la transcription, il s'agissait de rester au plus près de la parole recueillie, des tournures de phrase, expressions et répétitions. Celles-ci n'ont fait l'objet de choix interprétatifs qu'à de très rares moments, lorsqu'il nous a semblé que la compréhension l'exigeait⁴.

Nous tenions aussi à ce que le livre soit traduit en néerlandais, pour faciliter sa diffusion à Bruxelles et en Flandre. De proche en proche, nous sommes entrées en contact avec le *Koerdisch Instituut van Brussel/Institut Kurde de Bruxelles*⁵ et *De Wereld Morgen*⁶ qui prendront en charge la traduction.

Toute proposition de traduction en d'autres langues est bienvenue.

De manière générale, nous souhaitons que ces récits parviennent à se frayer un chemin dans des lieux, des groupes et des institutions diverses, afin qu'ils puissent témoigner le plus largement possible de ce qui se déroule derrière l'apparence lisse et démocratique des machines policière et judiciaire, en Belgique comme dans d'autres pays de l'Union européenne.

Introduction

Le contexte

Durant cette même année 2018, l'acharnement répressif des politiques migratoires en Europe continuait de s'intensifier, sur terre comme en mer :

*Les 7 de Briançon*⁷ étaient poursuivies pour « aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire national, en bande organisée ».

Des ONG intervenant en Méditerranée pour mettre en place des opérations de sauvetage subissaient une campagne de harcèlement administratif, politique et judiciaire en Italie, en France et en Espagne⁸.

En Belgique, dans la continuité de décennies de poursuites, d'enfermement et d'expulsions de personnes en exil, et en réponse à la solidarité et au scandale suscités par la « crise migratoire » de 2015, le gouvernement menait une double politique de traque aux migrants.

D'un côté par le biais de la répression policière, et notamment des *Opérations Medusa*, outils d'une politique gouvernementale visant à « dissuader la transmigration sur le territoire belge ». Ces opérations se sont intensifiées en 2018, à la demande du ministre de l'Intérieur de l'époque, Jan Jambon. C'est dans ce cadre qu'un policier a tué Mawda Shawri lors d'une poursuite autoroutière ; et qu'une partie des inculpés dans ce procès-ci ont pu être arrêtés en situation qualifiée de « flagrant délit ».

De l'autre via la tenue de coûteux procès, s'appuyant sur des enquêtes grossières, dans lesquelles les magistrats, à travers l'accusation de « trafic d'êtres humains »,

WELCOME

citent des victimes par dizaines – sans noms, ni corps, ni voix, et sans preuves – comme gage moral des condamnations. Ces procès, au cours desquels sont instrumentalisés les termes « passeurs » et « victimes » et où le Parquet se justifie par la nécessité de tracer une « ligne rouge à ne pas dépasser », participent à la construction médiatique d'une menace et à l'intimidation des personnes solidaires.

D'autres procès, beaucoup moins médiatisés, car sans « hébergeurs », avaient lieu sur base des mêmes chefs d'inculpation, impliquant des dizaines de personnes condamnées en silence.

Pour autant, de nombreuses initiatives contre ces politiques existent à travers l'Europe et elles ne se contentent pas d'une relation de dialogue avec les pouvoirs publics. Elles construisent progressivement un rapport de force avec les instances décisionnaires, qu'elles soient juridiques, policières ou politiques, à l'échelle communale, nationale ou européenne.

Cartographier les lieux de stockage des données, les centres fermés, ou les lieux d'aide et de solidarité officiels et officieux ; densifier les réseaux, tout comme les échanges d'information et de pratiques éprouvées ; saisir l'occasion des « procès de la migration » et des « procès de la solidarité » pour en faire des tribunes de dénonciation ; multiplier les solidarités informelles comme l'hébergement et le soutien matériel ; et décortiquer les imaginaires mobilisés par les opérations de criminalisation et de « gestion des flux migratoires » sont quelques-uns des moyens qu'elles se donnent.

Introduction

Aujourd'hui

Le jugement a été rendu le 12 décembre 2018. Les personnes hébergeuses et solidaires ont été acquittées, et les personnes en exil ont été condamnées à des peines allant de 20 à 40 mois de prison et de 40 000 € à 360 000 € d'amendes. Le Parquet a fait appel de toutes les décisions.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le procès en appel n'a pas encore eu lieu ; il doit se tenir les 23 et 24 mars 2021.

Malgré les mesures sanitaires et la mise à l'arrêt de secteurs entiers de l'économie, d'autres « procès de la migration » se poursuivent, dans des circonstances encore plus dures pour les inculpés, presque tous détenus en préventive. Dans l'indifférence quasi générale, ils sont condamnés par dizaines à de lourdes peines. Rencontrer certains d'entre eux et entendre à nouveau des témoignages à tel point contradictoires avec les versions officielles – et qui sont pourtant si peu relayés – nous a poussées à chercher des moyens d'élargir la diffusion de ce recueil.

C'est dans ces circonstances, avec les moyens et les liens que nous avons à disposition, notamment en coopération avec les éditions *Antidote*, que nous faisons en sorte de publier ces récits pour la date du procès en appel. En plus de contribuer à rendre audible une autre vérité, nous souhaitons qu'ils puissent, à plus long terme, fournir des éléments à charge contre les politiques migratoires belges et européennes.

Bonne lecture,

Ady, Alice, Despina, Ludovic et Yann. Février 2021.